

Quand le français est minoritaire au Canada

Date de diffusion : 28/04/2012
Dossier 294

Niveau avancé / B2

Activité 1. Lisez le titre ci-dessus. Faites des hypothèses sur les souhaits des francophones au Canada.

Activité 2. Regardez le reportage. Répondez aux questions suivantes.

1. Dans la première phrase, quelle est l'expression qui caractérise la péninsule de Port au port ? _____

2. Le reportage mentionne le chiffre de 5%. A quoi correspond-il ? _____

3. En quoi consiste le projet de loi de la sénatrice ? _____

4. Pourquoi et comment a-t-il été allégé ? _____

5. Quelle est la conclusion du reportage ? _____

Activité 3. Regardez le reportage. Dites si les informations suivantes sont vraies ou fausses.

	Vrai	Faux
1. Les habitants de Port au port n'ont plus accès aux services bilingues.		
2. Graham Fraser estime que 5% est un pourcentage trop faible.		
3. Le projet de loi en question n'est pas nouveau.		
4. Selon la sénatrice la vitalité institutionnelle comprend surtout les établissements scolaires.		
5. Le ministre James Moore pense que cette loi serait une modernisation.		

Activité 4. Lisez et écoutez l'intervention de Marie-France Kenny transcrite ci-dessous. Soulignez les sons qui vous semblent différents de ceux auxquels vous êtes habitué(e). Faites des hypothèses sur les traits distinctifs de la prononciation du français canadien.

« Et que, que on fasse fi du 5 pour cent et qu'on regarde ensemble, avec le gouvernement, qu'on s'assoie et que, logiquement, on se dise, écoutez, là, y a une communauté et on va offrir des services en français ».

Activité 5. Dans les médias, on entend très peu d'accents régionaux chez les journalistes, présentateurs, etc. qui parlent avec une prononciation standard. Qu'en pensez-vous ? Selon vous, les accents font-ils partie du patrimoine culturel d'un pays ? Ne devraient-ils pas faire partie du patrimoine immatériel de l'humanité ? Vous présentez votre opinion à l'oral.